

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2
TEL 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

ME BERROU JEAN MARC

3 rue Kéravel
29200 Brest

V/REF :

N/REF : 95 B 416 / 2012-A-2894

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 13/07/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 25/06/2012
- Modification des statuts.

Statuts mis à jour

Concernant la société

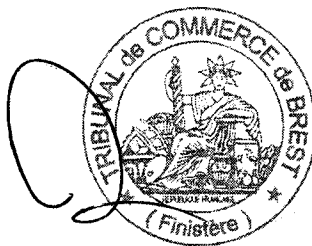
H2J
Société par actions simplifiée
20 quai Commandant Malbert
29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2894 le 13/07/2012

R.C.S. BREST 403 220 031 (95 B 416)

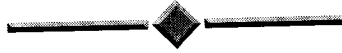
Fait à BREST le 13/07/2012,

LE GREFFIER



H2J
Société par actions simplifiée au capital de 510 800 €
Siège Social : 20, Quai Commandant Malbert
29200 BREST

403 220 031 R.C.S. BREST



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 JUIN 2012

L'an deux mil douze,
Le vingt cinq juin,
A douze heures,

Au siège social de la Société, à BREST (29200) – 20, Quai Commandant Malbert,

Les associés de la société H2J se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques JOLIVET, en sa qualité de Président de la Société.

Est désigné comme Secrétaire : Maître Jean Marc BERROU.

La société CAMUS GUILLOU ET ASSOCIES, représentée par Monsieur Jacques GUILLOU et la société PWC ENTREPRISES, représentée par Monsieur Bernard KERVAREC, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoquées, sont présentes.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 170 340 sur les 255 400 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus de la moitié des associés présents ou représentés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts modifiés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président.
- Modification des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses

Le Président donne alors lecture de son rapport ainsi que des articles modifiés des statuts de la Société.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des articles modifiés des statuts, approuve chacun des articles modifiés puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société.

Le nouveau texte des statuts demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

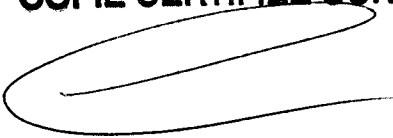
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

M. Jacques JOLIVET

LE SECRETAIRE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a single continuous loop that starts under the 'COPIE CERTIFIÉE CONFORME' text and extends to the right.